

LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitain.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



MARS 2018

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.

 **Dimanche 4**

RANDONNEE « Baou Quatre Ouro » Toulon

Randonnée pédestre sportive de 4 heures (quelques passages escarpés), ↔ 7 km ↑↓ 921 m. Rendez-vous 9 heures 30, parking Darty Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

 **Dimanche 11**

RANDONNEE « l'Ermitage de St-Jean du Puy » Saint Zacharie

Randonnée pédestre de 5 heures, ↔ 18 km ↑↓ 810 m. Rendez-vous 9 heures, parking Darty Ollioules. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne

 **Jeudi 15**

JOURNEE CHAMPETRE à Cuers

Randonnée pédestre de 2 heures le matin, déjeuner et cueillette. Prévoir chaise, pique-nique (grillades possibles) et boisson. Rendez-vous 9 heures 20, parking covoiturage Ste-Musse.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain

 **Vendredi 16**

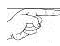
BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €

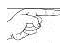
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



 **Dimanche 18** **RANDONNEE « la réserve biologique de l'Estérel » Agay**
Randonnée pédestre de 5 heures 10, ↔ 14 km ↑↓ 892 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage Ste-Musse Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique.
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animateur : Alain

 **Vendredi 23** **BOWLING**
Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €
Animateur : Alain

 **Dimanche 25** **RANDONNEE VTT/RESTAURANT «Porquerolles»**
Randonnée pédestre ou VTT de 4 heures sur l'Île de Porquerolles. Rendez-vous 8 heures 40, embarcadère de La Tour Fondue à Giens (départ traversée à 9 heures). Tarif comprenant la traversée A/R, location VTT et restaurant : + 12 ans = 39 €, - 12 ans = 33 €. **Inscription et règlement avant le 6 mars dans la limite des places disponibles**
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €
Animateur : Alain

 **Vendredi 30** **BOWLING**
Rendez-vous 18 heures 30 au Bowling de Provence à La Garde. Prix de la partie 3,5 €
Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €
Animateur : Alain

Nous souhaitons la bienvenue à Sylvaine, nouvel adhérente de votre association préférée



Joyeux anniversaire à Cyril (1) et Françoise (5)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 10 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)
Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.